

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 22 novembre 2004****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François RACHLINE.

Virginie BATTU, Antoine DETOURNE, Elise DUFOURNIER, Edouard BALDINI, Bogumil BARANOWSKI, Jean-Baptiste DABEZIES, Sonia MARCOUX.

Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Jean-Jacques GABAS (procuration François RACHLINE), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration Michel PEBEREAU), François-Xavier PRIOLLAUD (procuration François RACHLINE).

Jean-Baptiste PREVOST (procuration Antoine DETOURNE).

Jean-Marie ALLIAUME.

Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC.

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
M. Cyril DELHAY	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Marina KUNDU	directrice du Master of Public Affairs.
M. Gaëlle COUTANT	directrice de la communication.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Eméritat de MM. les Professeurs Serge BERSTEIN et Jean LECA. | p. 2 |
| II. | Conventions Education Prioritaire :
bilan et conventionnement de nouveaux établissements. | p. 3 |
| III. | Présentation du Master of Public Affairs de Sciences Po. | p. 12 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 octobre 2004. | p. 15 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2004

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. Eméritat de MM. les professeurs Serge BERSTEIN et Jean LECA.

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que le Conseil scientifique de l'IEP de Paris propose à l'unanimité de décerner l'éméritat aux professeurs Serge Berstein et Jean Leca. Le Conseil de Direction connaît bien Serge Berstein, qui y siégeait jusqu'à cette année, où il a pris sa retraite. Serge Berstein a longtemps incarné l'histoire à Sciences Po. Il était le directeur du Cycle supérieur d'histoire du XXe siècle, qui a été transformé avec l'élaboration du master de recherche de l'IEP de Paris. Il a toujours tenu en même temps à enseigner en 1^{er} cycle, ce qui est une des grandes traditions de Sciences Po. Pour des générations d'étudiants, Serge Berstein a véritablement été une source de connaissances et de rigueur intellectuelle. Il représente en France et à l'étranger une certaine idée de l'histoire contemporaine et politique. Jean Leca est à la fois professeur agrégé de droit et professeur agrégé de science politique. Il a été un des tout premiers juristes à montrer l'insuffisance de l'analyse purement positiviste des règles de gouvernement de nos sociétés et des institutions. Il a lui aussi joué un rôle essentiel en 3^{ème} cycle. Il a été un des animateurs les plus ardents du Cycle supérieur d'études politiques et directeur de l'Ecole doctorale. Pour les politologues à Sciences Po et en France, il a joué un rôle particulièrement important. Jean Leca a également présidé l'Association internationale de science politique. Il est actuellement président de l'Association française de science politique. A ces différents titres, le Conseil scientifique propose unanimement au Conseil de Direction, qui est compétent pour ce faire, de décerner l'éméritat à Serge Berstein et Jean Leca. L'éméritat permet aux professeurs de continuer à diriger les travaux de thèses des doctorants qui les avaient choisis comme directeurs de thèse.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU se réjouit de cette proposition du Conseil scientifique, d'autant plus que les membres du Conseil de Direction qui ont un peu d'ancienneté savent bien que ces deux professeurs ont apporté une contribution permanente au Conseil de Direction ces dernières années. Ils y ont joué un rôle toujours précieux. En dehors des informations sur leur réputation de professeur et de chercheur, sur laquelle seul le Conseil scientifique a vocation à s'exprimer, le Conseil de Direction a pu apprécier leur dévouement au bon fonctionnement et à l'évolution de l'Institut. Il est donc très favorable à cette proposition.

c) Vote :

L'éméritat des professeurs Serge Berstein et Jean Leca est voté à l'unanimité.

Michel PEBEREAU propose d'applaudir cette décision.

Richard DESCOINGS ajoute que Serge Berstein présidait la Commission de l'article 7 du décret de 1985 sur le statut de l'IEP de Paris. C'est le professeur Jean-François Sirinelli qui a été élu pour lui succéder.

Michel PEBEREAU félicite Jean-François Sirinelli et le remercie d'avoir accepté cette charge.

II. Conventions Education Prioritaire : bilan et conventionnement de nouveaux établissements.

a) Exposé

Cyril DELHAY rappelle que le dispositif Conventions d'éducation prioritaire (CEP) arrive à sa cinquième année de vie. En 2001, il y avait 7 lycées partenaires de Sciences Po. Ils sont 20 aujourd'hui. Trois nouveaux établissements proposent leur candidature pour rejoindre ce dispositif. Depuis 2001, il y a eu 132 admis à Sciences Po dans le cadre de ces conventions, avec des résultats pour l'instant très encourageants, puisque ces étudiants réussissent de façon comparable aux autres étudiants de Sciences Po. Plus de 9 sur 10 passent directement dans l'année supérieure. Plusieurs d'entre eux atteignent des résultats excellents. Sur les 37 admis de l'année dernière, 5 s'étaient classés dans le premier décile de leur promotion pour au moins un des modules principaux de 1^{ère} année. La première de la promotion en histoire, sur 255 étudiants, est entrée à Sciences Po dans le cadre des CEP. Au-delà de ces résultats à Sciences Po, on peut noter des effets très intéressants à l'extérieur, d'abord dans les lycées sensibles, ce qui était un des objectifs initiaux. On peut vraiment parler d'un effet de levier, dans la mesure où beaucoup plus de lycéens se sentent concernés à la fois par le dispositif CEP et, plus largement, par des études supérieures longues et sélectives. Les enseignants et les chefs d'établissements des lycées partenaires ont indiqué qu'ils enregistraient davantage de candidatures aux classes préparatoires aux grandes écoles. L'autre effet de levier concerne les entreprises. Depuis le début du dispositif CEP, plusieurs grandes entreprises sont partenaires de Sciences Po. Chaque année, de nouvelles entreprises entrent en relation avec Sciences Po pour participer d'une façon ou d'une autre à cette action. Elles se sentent directement concernées par la mise en œuvre d'une politique de diversité dès la formation initiale. C'est l'un des enjeux de la convention signée il y a quelques semaines entre Sciences Po et France Télévisions, qui doit permettre à plusieurs étudiants, notamment d'origine défavorisée, de bénéficier de stages rémunérés à France Télévisions dans le cadre de leurs études à l'école de journalisme de Sciences Po. Enfin, l'autre effet de levier important concerne l'ensemble des grands établissements et des grandes écoles. La Conférence des grandes écoles a annoncé en septembre que plusieurs dizaines d'établissements allaient entrer dans des relations de partenariat avec des lycées de zones sensibles, en reprenant au moins le premier volet du dispositif initié par Sciences Po en 2001, c'est-à-dire des campagnes d'information et de tutorat dans les lycées. D'autres établissements se déclarent intéressés par une reprise intégrale du dispositif de Sciences Po.

Cette année, trois lycées sont candidats à des conventions avec Sciences Po. Deux d'entre eux sont des lycées de l'académie de Lyon, à Vénissieux. Outre leurs caractéristiques propres, qui en font vraiment des établissements cibles dans le cadre du dispositif, ces deux établissements présentent l'intérêt de travailler en synergie avec le lycée Robert-Doisneau de Vaulx-en-Velin, qui avait rejoint le dispositif en 2004. Le troisième lycée candidat est le lycée Aristide Maillol de Perpignan, qui est situé en zone franche urbaine et dont la moitié des élèves sont boursiers. Il est engagé dans une très bonne dynamique. Bien que situé dans un quartier difficile, des quatre lycées de Perpignan, c'est lui qui a obtenu l'an dernier les meilleurs résultats au baccalauréat.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste DABEZIES rappelle que tout est parti d'un constat sur lequel tous sont d'accord, à savoir le manque de diversité sociale des étudiants de Sciences Po, avec un objectif commun, la diversification sociale du recrutement. L'initiative de Sciences Po a eu un mérite principal indéniable, qui est d'avoir lancé le débat et d'avoir attiré l'attention sur un problème qui touche tout l'enseignement supérieur. Mais jusqu'à présent, l'UNI a toujours contesté le dispositif CEP, qui s'est parfois révélé être à la limite du droit. Si on définit rapidement la procédure, elle a deux volets : une action dans les lycées, que l'on a parfois un peu de mal à voir, et une procédure de sélection. Il rappelle qu'au niveau bac+1, il y a normalement la procédure internationale d'admission et le concours, l'admission par mention très bien n'étant qu'une dérogation au concours. La question est de savoir si les CEP sont une procédure de diversification sociale qui se révèle être un coup de publicité médiatique ou l'inverse. Il rappelle par exemple que l'existence de quotas ne préjuge pas du tout de

l'existence ou non de discrimination positive. Il a l'impression que l'on confond l'objectif, qui est clair, à savoir la mixité sociale à Sciences Po, avec les moyens d'imposer cette mixité sociale. Il y a cependant des aspects positifs indéniables, notamment le fait d'intéresser et de motiver les lycéens pour des études supérieures longues, ainsi que le fait que ces étudiants réussissent généralement quand ils sont à Sciences Po. La question qui se pose est de savoir si cela est dû à la procédure d'accès, qui est le volet que l'UNI conteste, ou si c'est simplement dû à l'intérêt que Sciences Po témoigne aux lycées. L'UNI aimerait que l'on développe davantage ce premier volet d'action dans les lycées. Si on en croit certains élèves entrés par les CEP, le volet d'accompagnement dans les lycées est parfois limité, puisqu'il a entendu dire qu'il n'était que de trois fois deux heures en terminale. Le point phare de la mesure est la sélection particulière. On vient de dire que les résultats de ces élèves à Sciences Po sont tout à fait comparables à ceux des autres étudiants, ce qu'il croit volontiers. Mais dans ce cas, la question se pose de savoir s'ils ne pourraient pas passer le concours comme les autres. On a indiqué que certains étaient délégués de leur classe. Ils font évidemment partie de la communauté étudiante de Sciences Po et il n'y a aucune raison de les distinguer des autres étudiants une fois admis. On a également affirmé que le programme de l'ESSEC se construit sur la même logique. Il se trouve que ce n'est pas le cas. Le programme de l'ESSEC est différent, puisque Sciences Po a une procédure d'admission différente pour ces étudiants et donc une barrière différente, quitte à redresser ensuite le niveau si nécessaire, alors que l'ESSEC met en place un soutien pédagogique préalable pour passer le même concours que les autres étudiants. Le système de l'IEP d'Aix-en-Provence va dans le même sens et ceux qui ne réussissent pas le concours peuvent en réussir d'autres et entrer en IUT, en école de journalisme ou à l'université. C'est une logique différente, qui a été reprise par la Conférence des grandes écoles. Jusqu'ici, le système de Sciences Po reste relativement isolé, même s'il peut être repris ici ou là. Ce qui gêne l'UNI, c'est la procédure de sélection particulière du dispositif CEP. La question se pose de savoir quel avenir a cette procédure. On a parlé d'une extension, ce qui serait logique et cohérent. Mais cette extension ne se fera pas éternellement, parce que si cette procédure devait perdurer, ce serait un aveu d'échec. Il faut donc se demander jusqu'où doit aller cette extension. On risque l'inflation des candidatures en raison de l'augmentation du nombre de lycées conventionnés et de la notoriété croissante des CEP. Si on passait des conventions avec tous les lycées qui correspondent aux critères retenus, le système ne serait pas viable, alors qu'une action prioritaire *ex ante* pourrait être intéressante. En ce qui concerne les autres initiatives qui accompagnent la procédure, l'UNI ne peut que regretter que l'an dernier, la direction n'ait pas accordé plus d'attention à ses propositions, notamment concernant l'information dans les lycées. L'UNI est ouverte à la discussion. Aujourd'hui, elle propose de systématiser l'information dans les lycées, ce qui serait le premier pas vers la démocratisation, si on veut employer ce mot. Il aurait en fait fallu commencer par là. Le bilan que l'on peut faire est le suivant : les élèves admis par les CEP réussissent leur scolarité aussi bien que les autres et ils pourraient donc logiquement passer le concours. Sinon, se pose la question d'une mise à niveau avant plutôt que pendant. Dans le lot, il y en aura qui n'auront pas certaines références et certains repères, en matière de méthodologie par exemple, pour entrer par le concours. Mais l'UNI est frappée par le fait que le fossé n'est pas si grand que cela entre les étudiants admis par CEP et les étudiants admis par concours. Il y a une mobilisation de Sciences Po au niveau institutionnel, ce qui est positif. Il y a également une mobilisation au niveau des visites organisées sur le campus, ce qui participe de la connaissance de Sciences Po. La mobilisation des étudiants de Sciences Po semble aussi se mettre en place. Surtout, la mobilisation des équipes enseignantes des lycées est importante. Mais les CEP auraient tendance à faire passer un message que l'UNI regrette un peu, qui serait de dire aux lycéens de ZEP que sans convention, ils n'auraient pas le niveau suffisant pour entrer à Sciences Po. Or aujourd'hui, on constate que le même lycée peut avoir des élèves qui entrent à Sciences Po par les CEP et d'autres élèves qui entrent par concours. Le niveau de ces élèves est donc prouvé. En outre, il rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation. Elle a été lancée depuis un certain temps et il faudrait maintenant voir ce qu'on pourrait faire. Quand on lit les présentations des nouveaux lycées, ce qui frappe, c'est la mobilisation des équipes enseignantes, les actions volontaristes qu'elles mettent en place pour leurs élèves. L'UNI estime que l'action en amont doit être développée, parce qu'elle est le volet le plus faible de l'action de Sciences Po. On peut déjà commencer par développer ce qui existe sur le papier, mais qui n'est pas suffisamment mis en œuvre : les interventions dans les lycées qui sont prévues entre la 2nde et la terminale, avec un soutien aux équipes pédagogiques. Le but de l'UNI est que les étudiants qui veulent entrer à Sciences Po et qui en ont les capacités puissent le faire.

Marie-Pierre de la GONTRIE indique que la région Ile-de-France a été enthousiaste quand ce projet a été présenté et qu'elle espérait ce succès. Elle félicite ceux qui ont eu cette audace et tient à souligner l'adhésion, pas évidente au départ, que ce dispositif a suscité auprès des lycéens, des étudiants de Sciences Po, des enseignants des lycées et de Sciences Po, mais aussi auprès des entreprises. Une dynamique réelle s'est mise en place et elle en félicite Sciences Po. Après avoir entendu ce bilan, elle tient à réaffirmer le soutien total de la région à ce processus. Les propos de Monsieur Dabezies ne peuvent pas laisser indifférent. Elle n'avait pas compris qu'il s'agissait de la diversification sociale du recrutement. Elle avait plutôt compris qu'il s'agissait de combattre l'inégalité des chances. C'est bien en ce sens là que ce processus est intéressant, sans aller pour autant jusqu'à la discrimination positive, puisque ces étudiants rentrent dans le lot commun après leur admission. Elle estime que l'équilibre qui a été trouvé est extrêmement intelligent et juste. Par ailleurs, elle demande comment les lycées sont candidats et elle aimerait savoir pourquoi l'académie de Paris n'est pas dans le dispositif. Il serait faux de dire que les lycéens de Paris ont des situations aussi difficiles que ceux d'autres régions, mais il y a quand même des zones de Paris où ces difficultés sont réelles. Elle trouve qu'il serait dommage que toute la France soit concernée et pas Paris.

Jean-Paul FITOUSSI souhaite faire deux remarques. La première a trait à une antienne qui revient très fréquemment sur la publicité et la médiatisation des CEP. Si Sciences Po est convaincu que ce dispositif est un bon produit et le médiatise comme tel, tant mieux. Il y a suffisamment de publicité pour de mauvais produits pour qu'on se réjouisse qu'il y en ait pour des bons. Cette question était implicitement en attente dans la société française. C'est la raison pour laquelle cette affaire a fait autant de bruit. Il y avait une vraie attente d'une action qui dépasse la déploration et les vœux pieux. La deuxième remarque est qu'il ne lui semble pas qu'il s'agisse, comme il l'a lu dans des textes très récents, de discrimination positive. Il s'agit, comme l'a rappelé Marie-Pierre de la Gontrie, d'un problème d'égalité des chances. Il s'agit d'un problème où tout est fondé sur le handicap social, indépendamment des origines, qui ne jouent aucun rôle dans les procédures de sélection, de la même façon que l'attribution des bourses est fondée sur les handicaps sociaux des familles. Les voies d'entrée à Sciences Po sont variées. Il faut bien reconnaître que les cultures du 7^{ème} arrondissement et les cultures de Vénissieux ne sont pas les mêmes. Les critères de sélection peuvent donc être différents selon les handicaps sociaux qui se trouvent géographiquement localisés. Cette procédure est une expérience formidable, pour laquelle Sciences Po n'a pas à apprendre des autres. Ce sont les autres qui sont en train d'essayer de rejoindre Sciences Po, qui a près de cinq ans d'expérience réussie en la matière. Il ne s'agit pas de déplorer que la mariée est trop belle.

Isabelle MARIANI s'associe pleinement à la réflexion de Jean-Paul Fitoussi sur la publicité donnée aux CEP. Si le produit est bon, il faut le faire savoir. Or c'est le cas, comme le montre le bilan qui a été distribué aux membres du Conseil. Elle pensait par ailleurs que l'esprit du système mis en place par Sciences Po avait été compris depuis cinq ans qu'il existe : plus d'égalité des chances et moins de handicap social. Si Sciences Po est isolé, comme l'a fait remarquer Jean-Baptiste Dabezies, tant mieux. Cela montre qu'une fois de plus, l'école est leader en matière de modernité et de progrès. Si l'Institut est seul pour l'instant, tant pis pour les autres. Enfin, elle demande si le document de bilan envoyé aux membres du Conseil va être diffusé à l'extérieur et connu de ceux qui s'intéressent à l'école. Au bout de cinq ans, elle pense qu'un bilan aussi positif devrait être connu de tous, notamment de ceux qui s'interrogent encore sur la validité du système.

Antoine DETOURNE indique que les élus de l'UNEF ne peuvent pas, comme l'UNI, faire abstraction du fait que le concours est une formidable machine de sélection sociale. Il rappelle les résultats de l'étude réalisée par le CEVIPOF l'année dernière : à niveau académique égal, un candidat issu d'un milieu favorisé a 2,5 fois plus de chances d'entrer qu'un candidat issu d'un milieu défavorisé. Certes, on peut considérer comme l'UNI que cette procédure crée une injustice vis-à-vis des étudiants qui ont passé un concours d'entrée difficile. Mais l'UNEF préfère utiliser cette « injustice » pour en combattre une autre, qui exclut durablement des étudiants qui ont tout à fait leur place à Sciences Po. L'UNEF se félicite donc du succès des CEP, parce que le nombre d'admis ne cesse d'augmenter, ce qui montre que les étudiants se mobilisent pour bénéficier de cette voie d'accès, et parce que le nombre de lycées candidats augmente également. Mais il pense que le fait que Sciences Po soit isolé en la matière n'est pas une bonne chose. C'est peut-être tant pis pour les autres écoles, mais c'est surtout tant pis pour les candidats à d'autres formations. Cela pose le problème de l'égalité des

chances en France. Sciences Po a certes du succès, mais il est nécessaire de développer une politique d'égalité des chances au niveau national. Par ailleurs, il se félicite aussi que ce dispositif ne soit pas une mesure de discrimination positive. Il pense d'ailleurs que cela l'est de moins en moins, étant donné l'augmentation du nombre de lycées, de candidats et d'admis, et surtout le travail qui est fait pour une égalité des chances réelle et non pas formelle. Alors que la première promotion entrée par les CEP va arriver au niveau du diplôme, l'accent devrait être mis sur leur insertion professionnelle, afin que la réussite de ce dispositif soit complète. Il est possible que ces étudiants rencontrent des difficultés sur le marché du travail et soient en butte à des discriminations. Il est important de ne pas briser le rêve et la réussite de ces étudiants par une mauvaise insertion sur le marché du travail. En ce qui concerne l'avenir de ces conventions, il se joint à la question de Madame de la Gontrie et demande si ce processus ne peut pas être étendu à d'autres académies qui concentrent également bon nombre de lycées connaissant de grandes difficultés. En dehors de Paris, certaines académies sont confrontées à des problèmes très difficiles, comme les académies d'Amiens et de Lille. Par ailleurs, l'UNEF pense que pour permettre la démocratisation, d'autres mesures que les CEP doivent être prises. L'information est extrêmement importante. En outre, il faut mener une réflexion plus large sur le concours d'entrée à Sciences Po. Des expérimentations ont débuté cette année en ce qui concerne le concours d'entrée à bac+2. L'UNEF souhaite que cela s'approfondisse.

Sonia MARCOUX rappelle que SUD soutient les efforts de diversification sociale des étudiants de Sciences Po et donc la tentative de rétablissement de l'égalité des chances que constituent les CEP. SUD est favorable à un élargissement de ces conventions à un nombre toujours croissant de lycées. Elle pense que l'objectif de Sciences Po devrait être d'avoir en 1^{ère} année un pourcentage d'étudiants issus de CSP défavorisées égal à celui des étudiants qui entrent en 1^{ère} année de DEUG, soit 30% environ. Elle souhaite faire plusieurs remarques sur les CEP. En ce qui concerne leurs effets, elle demande si on observe une véritable modification de la composition sociale des établissements situés en ZEP qui ont passé ces conventions. On observe pour la première fois depuis la création des CEP une baisse de la proportion d'étudiants issus de catégories sociales défavorisées. Elle était montée jusqu'à 68 % en 2003 et elle est retombée à 51% cette année. Elle demande si cela vient d'une modification de la composition sociale des lycées conventionnés et elle craint que cette proportion baisse encore. En effet, deux des nouveaux établissements avec lesquels Sciences Po se propose de passer une convention ont environ 50% d'élèves issus de CSP défavorisés, alors que jusqu'à présent, les lycées avec lesquels Sciences Po avait passé des conventions avaient 65 à 80% d'élèves issus de CSP défavorisées. Par ailleurs, elle demande si des étudiants admis par les CEP ont choisi d'aller dans un des cycles délocalisés. Les années précédentes, seulement deux ou trois d'entre eux ont étudié dans ces cycles. Elle se demande quels efforts peuvent être faits pour renforcer la diversité sociale dans les 1^{ers} cycles délocalisés. Enfin, en ce qui concerne la diversité sociale en général à Sciences Po, elle souhaite revenir sur l'intervention d'Antoine Détourné. On a mis en place un oral en 2^{ème} année pour tenter de modifier le recrutement. Elle demande si on a observé des effets sur la population d'étudiants candidats et sur les étudiants admis. Par ailleurs, qu'est-il prévu de faire pour réduire les biais sociaux de l'examen d'entrée en 1^{ère} année ?

Samia KHELIFI indique que la CGT est très satisfaite de cette procédure, qui a entraîné une mobilisation à la fois chez les enseignants et chez les lycéens. Cela permet de mettre en pleine lumière certains élèves qui seraient sans cela restés dans l'ombre. En outre, cela peut donner une autre image des banlieues et des lycées de ZEP, qui souffrent actuellement beaucoup de leur mauvaise image.

Jean-Emmanuel COMBES pense qu'aujourd'hui, il faut faire très attention à ne pas affaiblir les effets de la ténacité que la direction de Sciences Po a su démontrer ces dernières années. Au moment où le processus est totalement intégré dans le fonctionnement de Sciences Po, il ne faudrait pas que certains, qui pourraient être hostiles à cette démarche pour des raisons diverses, puissent trouver l'occasion de relancer un débat qui n'a pas lieu d'être. Il reste quelques personnes à convaincre. Il faut faire attention à ne pas gâcher l'opportunité de réunir l'ensemble des parties prenantes autour de ce projet formidable.

Erhard FRIEDBERG va dans le même sens. Il a cru comprendre qu'actuellement, il se joue quelque chose dans la communauté des filières sélectives, qui est de savoir si on adoptera toute la procédure de Sciences Po ou seulement sa première moitié, qui est l'accompagnement en amont. Il pense que c'est un enjeu pour l'Institut, qui ne doit pas se désintéresser de ce débat. Il serait important que

d'autres établissements adoptent la totalité de la procédure de Sciences Po, pour montrer que le concours n'est pas la seule voie de salut dans la sélection. L'expérience internationale le montre : sélectionner, ce n'est pas seulement prendre les meilleurs, mais choisir de façon intelligente et passer du temps à trouver les bons étudiants. C'est tout autre chose qu'un concours. A côté du concours, il peut y avoir d'autres procédures qui sont également justes.

Richard DESCOINGS se réjouit que le Conseil soit aussi engagé dans la réflexion sur cette procédure, qui commence à avoir une certaine ancienneté et qui est bien intégrée. Il pense que l'on peut se réjouir de la médiatisation de la procédure CEP. Il tient particulièrement à remercier l'UNI. En effet, les CEP n'auraient pas connu une telle réussite sans la véhémence des polémiques lancées par l'UNI. Il croit que cette médiatisation est importante à plusieurs titres. Comme l'a fait remarquer Samia Khelifi, cela permet d'avoir dans la presse, à la télévision et à la radio des jeunes gens qui, quelle que soit leur origine sociale et la couleur de leur peau, sont montrés concrètement comme des exemples de réussite. Cela change un peu l'image trop facilement plaquée sur certains quartiers. Au-delà de la médiatisation, ce qui est extraordinairement frappant, c'est que non seulement Sciences Po est totalement sorti de l'isolement, mais que l'initiative du Conseil de Direction a eu un effet d'entraînement qu'on ne pouvait pas prévoir il y a encore trois ou quatre années. Il y a trois ou quatre ans, il avait fallu le courage du gouvernement de Monsieur Jospin et de la majorité parlementaire de l'époque pour permettre à Sciences Po de mettre en œuvre cette expérimentation. Il n'allait pas de soi pour la majorité de l'époque d'adopter un système expérimental prévoyant des conventionnements d'établissement à établissement. Il est très frappant de voir aujourd'hui le chef de l'Etat, le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'Intérieur, chacun à sa manière, apporter leur soutien à cette procédure. Richard Descoings était chez Dominique de Villepin il y a quelques semaines avec une quinzaine de ces élèves. Le ministre de l'Intérieur leur a consacré deux heures pendant lesquelles il a écouté ces étudiants. Sciences Po bénéficie aujourd'hui d'un soutien politique massif pour cette procédure.

Le deuxième élément est que l'ensemble des établissements sélectifs s'est approprié la réflexion de Sciences Po. Au tout début, chacun rappelait que le concours unique garantissait l'égalité. Il fallait entendre la conférence des grandes écoles et telle ou telle organisation dire que tout allait bien. Aujourd'hui, chacun reconnaît que tout ne marche pas si bien que cela. Richard Descoings se réjouit que les grandes écoles se soient approprié l'objectif de Sciences Po et il ne voit pas au nom de quoi on chercherait l'uniformité des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Il réclame suffisamment d'autonomie et de spécificité pour Sciences Po pour ne pas souhaiter que d'autres établissements adoptent massivement ce système à l'identique. Erhard Friedberg le faisait remarquer : si les grandes écoles ont adopté un système un peu différent, c'est parce que pour elles, le concours d'entrée est un peu la même chose que la certification de sortie. Ce n'est pas le cas dans toutes les écoles. Dans les écoles ayant un classement de sortie, le parcours de formation aboutit à l'issue de la formation à une forme de certification. Mais dans une école comme l'Ecole normale supérieure, il n'y a pas de distinction réelle entre le fait d'entrer à Normale et de devenir normalien et le fait d'en sortir quelques années plus tard. La plupart des écoles d'ingénieurs et de commerce considèrent que c'est la réussite du concours qui fait la certification. Sciences Po a un système nettement différent, beaucoup plus comparable à ce qui se fait dans le monde entier : l'Institut croit en la valeur de la formation qu'il dispense. Il considère donc que la certification se fait à l'issue de la formation et non à l'entrée. Pour reprendre une image fréquemment utilisée, Sciences Po croit à la diversité des jeux olympiques et non pas au caractère monomane de telle ou telle épreuve d'athlétisme. Il s'agit de proposer à l'ensemble des candidats toutes sortes de manières de prouver leur talent. Les experts commencent à s'intéresser à cette procédure. La dernière livraison de la revue *Pouvoirs* comporte un article de Monsieur Bernard Toulemonde, Inspecteur général de l'Education nationale, qui a longtemps dirigé la direction de l'Enseignement scolaire et qui explique pourquoi il est favorable à un tel système. L'article de Christian Forestier, qui a été plusieurs fois recteur et qui est reconnu comme un des meilleurs spécialistes de l'enseignement scolaire, est également très favorable au dispositif créé par Sciences Po. Quant aux systèmes adoptés par les autres grandes écoles, Richard Descoings ne souhaite surtout pas faire de commentaires. De la même manière que Sciences Po aurait aimé ne pas se trouver au milieu de polémiques il y a quatre ans, il estime qu'il faut laisser aux grandes écoles qui adoptent des systèmes différents le temps de l'expérimentation et le temps de l'évaluation. On verra dans quelques années si ces systèmes ont atteint les objectifs fixés. Sciences Po n'est pas isolé pour ce

qui concerne son propre système. L'IEP de Lille vient de demander à Sciences Po de mettre en œuvre ce système pour les lycées de la région Nord-Pas-de-Calais. Sciences Po et l'IEP de Lille viennent de passer une convention au terme de laquelle les deux établissements recruteront ensemble des candidats venant de lycées en situation difficile, qui sont nombreux dans le Nord-Pas-de-Calais. Cela ne veut pas dire qu'il faut demander à l'IEP d'Aix-en-Provence de changer de système. Le maintien de la diversité est important. Il répond à Marie-Pierre de la Gontrie que Sciences Po est en négociation avec le recteur de l'académie de Paris. En effet, il ne faut pas croire que tout va bien dans tous les établissements parisiens. Pour la rentrée 2006, plusieurs conventions auront été passées avec des lycées parisiens.

Cyril DELHAY ajoute que le rectorat de Paris a confié le dossier à des inspecteurs d'académie pour décider quels lycées seraient les plus pertinents. Pour l'instant, au moins un établissement du 20^{ème} arrondissement est concerné. Mais il faudra faire une évaluation plus précise avant de passer les conventions.

Richard DESCOINGS revient sur le contexte général de cette procédure. Les représentants de l'UNEF et de SUD l'ont bien dit : au-delà de leur appui aux CEP, il y a une préoccupation plus large. On ne doit pas exclusivement chercher la diversité dans tel ou tel lycée de telle ou telle région. L'information est essentielle. Mais il n'y a plus un seul lycée en France aujourd'hui qui ne connaisse Sciences Po. Là encore, la médiatisation du projet a incroyablement aidé Sciences Po, qui est très connu pour sa recherche des talents partout où ils se trouvent et sa reconnaissance que chacun doit pouvoir prouver ses mérites. Sciences Po va poursuivre dans cette voie. D'autres mesures ont été prises pour tenter de donner leur chance à un plus grand nombre de candidats. Le Conseil a décidé l'an dernier, sur le fondement des études réalisées par les chercheurs du CEVIPOF, d'avoir un plus grand nombre de candidats admissibles pour l'entrée en 2^{ème} année et de leur faire passer un oral d'admission. L'objectif de cette réforme était qu'au-delà de la qualité scolaire constatée à travers les épreuves écrites, les candidats fassent valoir les aspérités de leur personnalité qui donnent envie de les rattacher à la communauté éducative de Sciences Po. La direction travaille également sur l'entrée en 1^{ère} année. Dans ce cas précis, la difficulté n'est pas de principe, mais pratique : les résultats du bac sont connus entre le 5 et le 8 juillet. La rentrée universitaire a lieu au début du mois d'octobre. Il serait difficile d'organiser des épreuves orales en août. Il faudra donc trouver une période qui permette d'appliquer à l'entrée en 1^{ère} année ce qui se fait à l'entrée en 2^{ème} année. Il répond à Sonia Marcoux que Sciences Po n'a pas encore fait une évaluation des conséquences des modifications qui ont été opérées dans le processus de recrutement en 2^{ème} et en 4^{ème} année. En ce qui concerne la composition sociale dans les lycées, il est exact que la proportion des CSP défavorisées a été modifiée. Il faudra voir si cela se confirme ou pas. Mais de la même manière que les jurys n'entendent pas recruter les candidats selon la couleur de leur peau, ils ne les recrutent pas selon leurs revenus familiaux. Dès le départ, les Conseils ont été très clairs sur ce point. Si on choisissait les candidats de cette manière, le mérite ne serait plus le seul critère d'admission et cela constituerait une injustice invraisemblable. Ce qui constitue le problème le plus grave dans l'enseignement secondaire, c'est l'absence de mixité sociale dans les lycées. Si Sciences Po réussissait à faire en sorte que certains lycées opèrent un brassage plus important qu'aujourd'hui, ce serait une réussite formidable. Si cela s'inscrivait dans le temps long, la notion d'expérimentation trouverait tout son sens, car si l'enseignement secondaire devenait réellement mixte, on pourrait alors s'interroger sur le maintien d'une procédure qui a été adoptée parce que Sciences Po ne souhaitait pas rester les bras ballants devant une situation donnée. Sciences Po travaille avec les inspecteurs généraux, les inspecteurs d'académie et les équipes de direction des lycées pour essayer de comprendre s'il se passe quelque chose. Mais une année ne suffit pas pour déterminer cela. Pour ce qui est des cycles délocalisés, les élèves qui sont recrutés par la voie des CEP ont la possibilité, comme tous les autres élèves, de choisir les cycles qui sont organisés dans les régions. Pour le moment, il ne sont pas nombreux à le faire, ce qui peut se comprendre : ils arrivent à Sciences Po et ils ont déjà le sentiment que cela va être une étape importante dans leurs études. Si on leur propose par exemple d'aller à Dijon, cela suppose d'ajouter à leur formation l'apprentissage du tchèque, du polonais ou du hongrois. Ils n'ont pas forcément envie de multiplier les difficultés. Dans chaque 1^{er} cycle délocalisé, il y a généralement un ou deux élèves issus des CEP.

Le directeur souhaite faire plusieurs observations. On sait que c'est en classe préparatoire, notamment dans les classes préparatoires littéraires, que le recrutement social est le moins diversifié. Le recrutement au niveau du bac est beaucoup plus divers, puisque c'est l'ensemble des bacheliers de l'année qui peuvent se présenter. Par ailleurs, on reproche à l'Institut, depuis qu'il recrute à bac+1, d'écarter les hypokhâgnes et de désorganiser la cohérence instituée entre les hypokhâgnes et les khâgnes. En outre, Sciences Po dévoie un peu le sens de ces classes préparatoires. Il n'y a pas vraiment de prépas Sciences Po, mais des hypokhâgnes où sont organisées, en plus de la scolarité normale, des heures de préparation à Sciences Po. Année après année, Sciences Po reçoit les reproches des proviseurs. La situation n'est pas idéale pour l'Institut non plus, puisqu'il casse un peu la formation de ces élèves en les recrutant à bac+1. Au moment où, au niveau master, Sciences Po se préoccupe de recruter essentiellement à l'entrée en master et non pas au milieu, il est un peu bizarre de continuer à recruter entre les deux années de classe préparatoire. On a demandé si Sciences Po aurait moyen d'entraîner dans ses préoccupations d'autres écoles. Cela ne va pas de soi, mais tout rapprochement concret avec d'autres grandes écoles permettrait progressivement d'influer sur les politiques de ces grandes écoles. Sciences Po n'est pas loin, si le Conseil de Direction en est d'accord, d'avoir trouvé un accord avec l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm. Cet accord n'a pas pour objet de modifier les conditions d'admission à la rue d'Ulm en termes de préoccupations sociales. L'idée de ce rapprochement est d'avoir une, puis à terme deux épreuves communes pour le recrutement à Normale Sup Ulm et à Sciences Po. On commencerait par l'économie et la sociologie, parce qu'au lycée aujourd'hui, il existe avant le bac une filière économique et sociale où les deux disciplines sont combinées. Après le bac, dans les hypokhâgnes et les khâgnes, il y a une filière BL où on étudie la sociologie et l'économie. L'ENS de la rue d'Ulm propose à Sciences Po d'organiser une épreuve commune d'abord en économie, puis en sociologie, puis, si le concours d'entrée est modifié, ce qui suppose de passer par l'administration de l'Education nationale, une épreuve d'économie et une épreuve de sociologie qui seraient communes aux deux établissements : même date, même sujet choisi en commun par les universitaires des deux établissements, même grille de correction élaborée en commun par les universitaires des deux institutions et même paquet de copies comprenant indifféremment des copies de candidats aux deux établissements. Il ne serait pas mauvais que soit affirmé que la rue d'Ulm et Sciences Po recrutent au même niveau des candidats ayant suivi le même type de formation. Il ne serait pas mauvais non plus pour la qualité des candidats recrutés qu'il y ait affirmation d'une communauté de points de vue intellectuels sur ce que doit être une formation en sociologie et en économie. Il ajoute qu'il n'est pas impossible que soit tout de suite, soit à terme, l'ENSAE et l'ENS de Cachan s'associent à cet accord. On voit là comment des grandes écoles qui forment un paysage un peu morcelé et n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pourraient se rapprocher sur quelque chose de très concret. La contrepartie demandée par la rue d'Ulm est de recruter au même niveau. Cela convergerait vers la préoccupation de l'Institut de cesser de recruter au milieu des classes préparatoires. Cela permettrait aussi à Sciences Po de se rapprocher de beaucoup des IEP de province, qui recrutent à bac+2. Il y aurait donc plus de cohésion entre les grandes écoles au niveau national et plus de cohésion avec les autres IEP. Il ne s'agit pas de décider aujourd'hui. Mais si le Conseil de Direction votait ces réformes, Sciences Po recruterait juste après le bac comme c'est le cas aujourd'hui, à la fin des khâgnes pour l'entrée en 2^{ème} année, et à bac+3 pour l'entrée en 4^{ème} année.

Michel PEBEREAU propose de séparer les sujets, le directeur venant d'aborder un sujet relativement large et extrêmement important pour l'avenir de Sciences Po. Il propose de traiter d'abord la question qui était à l'ordre du jour, c'est-à-dire celle des CEP. Il y a eu un débat important sur cette question et il remercie le Conseil de s'être exprimé aussi largement. C'est un sujet sur lequel le Conseil de Direction avait pris ses responsabilités il y a quelques années en soutenant ce projet à une très large majorité. Il est heureux de constater qu'à ce jour, cette procédure est une réussite. C'est une réussite d'abord pour les étudiants engagés dans cette voie. C'était une lourde responsabilité que de les y engager, parce qu'un échec aurait été tragique. Il est donc très satisfaisant qu'ils aient réussi. C'est une réussite aussi pour l'institution, qui a joué sa réputation sur cette opération. Enfin, c'est une réussite au niveau national, puisque Sciences Po a déclenché un débat qui a suscité de nombreuses initiatives. Plus ce genre d'initiatives se développera, plus l'égalité des chances se développera. C'est une chance pour la France, parce que dans le domaine de l'éducation, la tendance à l'uniformisation est une vieille maladie nationale. La diversité des expériences a commencé à prévaloir, ce qui est une

bonne chose pour l'avenir. Il remercie la direction d'avoir engagé le Conseil dans cette direction favorable et soutient la poursuite de son action. Il souligne qu'un succès n'est jamais acquis dans ce domaine et qu'il convient de rester vigilant, surtout dans deux domaines particuliers. Le premier est celui des orientations professionnelles des étudiants à la sortie de Sciences Po. Cela ne concerne pas spécifiquement les étudiants entrés par les CEP, qui ne sont plus différents des autres, mais l'ensemble des étudiants. Il rappelle que le débat qui a eu lieu lors du dernier Conseil a mis en évidence un certain nombre de problèmes qui étaient liés aux orientations vers les différents masters. Il est important d'être attentifs à ce que ces orientations correspondent bien à une maximisation des perspectives professionnelles à l'issue des études. Le deuxième point sur lequel il faut rester vigilant est la question de l'entrée. Il ne faut pas trop embrasser pour ne pas mal étreindre. Il faut donc rester vigilant dans les relations de Sciences Po avec les lycées pour que cette voie continue d'être aussi différente que possible.

C'est dans cet esprit que la direction propose une résolution qui prévoit une extension du dispositif à trois établissements : le lycée Jacques-Brel de Vénissieux, le lycée Marcel-Semhat de Vénissieux et le lycée Aristide Maillol de Perpignan. La rédaction est la même que celle des résolutions pour les conventions précédentes : conformément à l'article 14-1 de la loi du 7 juillet 2001, après avoir vérifié la recevabilité des candidatures des établissements souhaitant passer dans le cadre de la procédure CEP et après examen individuel des candidatures, le Conseil de Direction arrête la liste nominative des établissements en ajoutant ces trois établissements. Il propose de passer au vote.

c) Vote

La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Michel PEBEREAU revient sur le fait que le directeur a soulevé un problème nouveau, qui est celui de l'accord envisagé avec l'Ecole normale supérieure. Aucune décision ne sera prise aujourd'hui, mais il pense que certains membres du Conseil souhaitent poser des questions ou intervenir à ce sujet.

Edouard BALDINI estime que ce projet est un très grand pas en avant, mais qu'il faudra vraiment y réfléchir. L'accord avec l'Ecole normale supérieure est une bonne chose. Mais il y a beaucoup d'élèves qui sortent de prépas à des écoles de commerce, pour lesquelles il n'y a pas de concours à bac+1. Un certain nombre d'étudiants de 2^{ème} année à Sciences Po viennent de prépas HEC. Il ne faudrait pas fermer l'accès de Sciences Po à ces étudiants. Par ailleurs, les étudiants qui seront admis après deux ans de classe préparatoire perdront une année, puisqu'ils entreront à bac+1, ce qui est dommage. Il demande si cela ne risque pas de provoquer un afflux de candidatures juste après le bac.

Jean-Baptiste DABEZIES est d'accord avec le directeur sur le fait que la khâgne représente un parcours plus complet que l'hypokhâgne et donc plus intéressant pour les étudiants. Il s'interroge sur la date des épreuves d'entrée à Sciences Po, puisque cette réforme supposerait un alignement des dates des concours Sciences Po et Normale sup.

Antoine DETOURNE souligne l'attachement de l'UNEF à une forte insertion de Sciences Po dans l'ensemble de l'enseignement supérieur public. L'institution d'une épreuve commune avec l'Ecole normale supérieure va dans le bon sens. Cependant, il pense que cette évolution aura probablement des effets d'entraînement sur le nombre d'étudiants qui entreront à bac 0 et à bac+1 : les étudiants seront moins incités à passer par les classes préparatoires littéraires, puisqu'en entrant en 2^{ème} année après une hypokhâgne et une khâgne, ils pourraient avoir l'impression d'avoir perdu une année. Cette réforme aura probablement des effets positifs en termes de démocratisation, parce que si un plus grand nombre d'étudiants sont amenés à entrer à bac 0, ce seront des candidats sur lesquels la sélection sociale aura moins joué. Il est vrai qu'aujourd'hui, l'égalité des chances au bac n'est pas réelle. Mais la sélection sociale s'accroît après le bac, que ce soit dans les classes préparatoires ou, dans une moindre mesure, à l'université. En faisant entrer plus d'étudiants à bac 0, Sciences Po contournerait les processus de sélection sociale qui sont prégnants dans la première année d'enseignement supérieur.

François RACHLINE pense que ce projet est une belle reconnaissance réciproque. Une réflexion a été engagée sur le taux de sélection à l'entrée de Sciences Po, qui est considéré comme très fort. Il demande si cet accord ne risque pas de poser de nouvelles questions dans ce sens. Par ailleurs, il

demande comment réagissent les lycées aujourd'hui, puisque cela changerait pas mal de choses dans la préparation aux concours.

Michel PEBEREAU répond que par définition, il est un peu tôt pour le dire.

Erhard FRIEDBERG demande si cette réforme aurait la même conséquence pour les classes préparatoires aux écoles de commerce.

Jean-Emmanuel COMBES demande quel impact aurait cette mesure sur la visibilité pour les entreprises des cursus préparés à Sciences Po. Il voit là un projet extrêmement fort, mais qui peut participer à une certaine confusion sur l'image de Sciences Po. Cette question rejoint le débat qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil.

Virginie BATTU demande des précisions sur la nature exacte de l'épreuve commune. Pour les classes préparatoires à l'Ecole normale supérieure, la voie BL mène à une épreuve de sciences économiques et sociales sans différenciation de l'économie et de la sociologie, ce qui n'est pas le cas pour le concours d'entrée à Sciences Po.

Michel PEBEREAU trouve ce projet extrêmement intéressant. Sa question rejoint celle de Virginie Battu. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu à Sciences Po d'épreuve de sociologie. Il n'est pas sûr qu'il soit complètement indispensable d'en créer une. Il lui semble que l'équilibre histoire - économie est bien meilleur que celui qui a été trouvé jusqu'à présent à l'Ecole normale supérieure. Il demande si on ne peut pas restreindre cette épreuve commune à l'économie.

Richard DESCOINGS confirme qu'aujourd'hui, les programmes des filières BL et l'épreuve d'entrée à Normale Sup concernent bien les sciences économiques et sociales, ce qui pose d'ailleurs un problème majeur. Sciences Po est une institution qui est fière de ses convergences disciplinaires et qui est fière de pouvoir traiter un sujet donné de façon transdisciplinaire. L'Institut le fait d'autant plus facilement que ses élèves sont progressivement formés dans chacune de ces disciplines. C'est une fois bien enracinée la maîtrise dans une discipline donnée que l'on peut commencer à faire converger les différents savoirs disciplinaires. C'est parce qu'il y a toute la formation des 1^{ers} cycles que le master de recherche peut faire converger plusieurs disciplines pour chaque mention. Pour les sciences économiques et sociales, on marche sur la tête : on commence dès la classe de 2nde à faire converger des disciplines dont les élèves ne maîtrisent pas les fondamentaux. Les meilleurs des élèves s'en sortent bien, comme toujours. Mais le plus grand nombre rencontrent des difficultés conceptuelles et intellectuelles majeures. L'idée de la rue d'Ulm est que cette épreuve de sciences économiques et sociales à l'écrit a déjà été dédoublée à l'oral. Les élèves qui sont admissibles doivent passer une épreuve orale d'économie et une épreuve orale de sociologie pour bien distinguer les fondamentaux de chacune des deux disciplines. L'équipe de direction de la rue d'Ulm souhaite que les candidats se préparent en sciences économiques et sociales, mais qu'ils passent selon les années soit une épreuve d'économie, soit une épreuve de sociologie. Cette équipe voudrait ensuite voir modifier le concours d'entrée pour qu'il y ait à l'écrit une épreuve d'économie et une épreuve de sociologie. Selon le choix qui sera fait par le Conseil de Direction, Sciences Po pourrait n'avoir en commun avec Normale Sup que l'épreuve d'économie. Il va de soi que si un tel projet devait être adopté par le Conseil de Direction, il n'entrerait en vigueur que pour la rentrée 2006. Il est hors de question que les élèves qui entrent aujourd'hui dans les classes préparatoires ne soient pas avertis dès à présent de ces projets et qu'ils entrent en vigueur dès 2005. Mais il faudra traiter ce projet relativement vite pour que les futurs candidats aient le temps de s'y préparer.

Il répond à Edouard Baldini que si on modifie les conditions d'entrée à Sciences Po, ce sera pour l'ensemble des procédures. Sans cela, le système serait incompréhensible. Il souligne que les classes préparatoires à HEC sont également conçues pour être suivies sur deux années. Il est assez bizarre que ceux qui veulent passer les concours de l'ESSEC, de HEC ou de l'ESCP doivent faire deux ans de préparation et que Sciences Po les prenne au bout d'une année. De deux choses l'une : soit Sciences Po prend les meilleurs, auquel cas les écoles de commerce ne seraient pas contentes, à juste titre. Soit Sciences Po a comme candidats ceux qui ne souhaitent pas se présenter à HEC, à l'ESSEC ou à l'ESCP. Richard Descoings serait intéressé de connaître leurs motivations. Se présentent-ils à Sciences Po parce qu'ils n'imaginent pas pouvoir être reçus à HEC ou à l'ESCP ? Au moment où Sciences Po s'aligne avec Normale Sup, il serait surprenant d'affirmer que l'Institut prend les moins

bons des prépas HEC. Il est possible que ces étudiants n'entendent pas du tout entrer dans une école de commerce, mais on peut alors se demander ce qu'ils viennent faire à Sciences Po. Il n'est pas sûr que leur motivation soit clairement affirmée. De même que Sciences Po s'alignerait sur les modalités de sélection de la rue d'Ulm, il serait intelligent pour Sciences Po de s'aligner sur les écoles de commerce pour ceux qui souhaitent suivre une filière entreprise. Sinon, Sciences Po risque un effet de décote pour son propre recrutement. Les étudiants passeront le concours d'entrée tout de suite après le bac ou, pour l'entrée en 2^{ème} année, après deux ans d'une formation cohérente. Il est vrai qu'ils n'entreront qu'en 2^{ème} année. Mais Richard Descoings souligne que pour entrer en master à Sciences Po, il faut avoir au moins une licence. Or 85% des admis en 4^{ème} année sont au moins au niveau maîtrise, certains d'entre eux sont en 3^{ème} cycle et beaucoup d'entre eux sont diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieurs. Ils n'ont pas le sentiment de perdre un an. Le directeur partage le souci des étudiants de ne pas allonger excessivement la scolarité. Les entreprises trouvent aujourd'hui que les personnes qui arrivent sur le marché du travail suivent des études un peu trop longues. Cette réforme, si elle était adoptée, devrait conduire à bien réfléchir aux capacités d'accueil en 1^{ère} année pour les bacheliers et en 2^{ème} année pour ceux qui auront suivi deux ans de classe préparatoire. Pour aller dans le sens d'Antoine Détourné, la logique, comme cela se passe à l'IEP de Rennes, est bien de développer le recrutement à bac 0, non pas pour tarir le recrutement à l'issue des khâgnes, mais parce que la visibilité par rapport aux recruteurs n'en sera que grandie. Le fait de s'interrompre au bout d'une année d'hypokhâgne pour entrer à Sciences Po n'est pas très clair, alors qu'avec deux années de classe préparatoire, les entreprises peuvent voir ce qu'ont été la motivation et l'investissement d'un candidat dans son parcours d'études. Ce projet en est encore au stade de la réflexion, mais la rue d'Ulm est assez pressée de pouvoir l'annoncer. L'avantage est qu'il n'y aura pas besoin de modification réglementaire, puisque l'épreuve et le programme existent déjà. Quant à la réaction des lycées, elle est assez simple : les professeurs de khâgne prépareront leurs étudiants à l'Ecole normale supérieure et à Sciences Po au lieu de perdre une partie des élèves à l'issue de l'hypokhâgne. Les professeurs d'hypokhâgne dans des lycées qui ont plus ou moins renoncé à préparer leurs élèves à Normale Sup Ulm et qui se sont concentrés sur Sciences Po en pensant que ce concours est moins difficile seront moins contents.

Michel PEBEREAU pense que la réaction du Conseil montre que la poursuite de ce projet est judicieuse. Le Conseil considère que cet accord devrait concerner l'économie et non la sociologie.

Richard DESCOINGS répond qu'à ce niveau, cela va de soi.

Michel PEBEREAU pense qu'il serait souhaitable de réfléchir parallèlement à la question des écoles de commerce, qui ont d'ailleurs changé leurs méthode de préparation. C'est seulement depuis peu que la durée générale des préparations est de deux ans et non d'un an. Puisque ces écoles ont aussi des épreuves d'économie, on pourrait réfléchir à une action commune.

III. Présentation du Master of Public Affairs de Sciences Po.

a) Exposé

Francis VERILLAUD rappelle que le Conseil de Direction a approuvé le principe d'un *Master of Public Affairs* (MPA) de Sciences Po le 23 juin 2003. Il vient aujourd'hui présenter le programme qui a été élaboré. Le MPA de Sciences Po veut être pour les politiques publiques ce que les MBA sont pour le management des entreprises. Il s'agit d'engager Sciences Po dans un champ de formation nouveau qui est celui des *Public Affairs*. En quoi Sciences Po peut-il offrir un programme innovant et dynamique dans ce domaine ? Comment peut-il convaincre des jeunes professionnels de venir suivre ce programme et convaincre des partenaires publics et privés de s'y associer ? Il rappelle les grandes caractéristiques de ce programme, détaillées dans la brochure de présentation envoyée aux membres du Conseil. Le MPA est un programme de 21 mois en langue anglaise, des cours de français étant proposés aux étudiants non francophones. Ce programme s'adresse à de jeunes professionnels ayant au moins trois à cinq ans d'expérience professionnelle et venant aussi bien du secteur public que privé. Ce programme a été créé en partenariat avec la *London School of Economics* et la *School of International and Public Affairs* (SIPA) de Columbia University, deux grandes institutions avec lesquelles Sciences Po noue aujourd'hui des partenariats stratégiques. Ces alliances permettront à

certaines étudiants d'obtenir des doubles diplômes en passant la 2^{ème} année du MPA dans une autre université que celle où ils l'ont commencé. Ce programme accueillera sa première promotion en septembre 2005. Ses débouchés professionnels concernent tous les métiers liés aux fonctions de décision et d'analyse dans les secteurs public et para-public, dans le secteur privé soumis à régulation et dans le secteur des organisations internationales et des ONG. C'est un programme qui répond à des questions importantes pour la société : comment renforcer l'efficacité de la gestion publique, comment gouverner et administrer dans des situations d'incertitude, de risque et d'internationalisation croissante, comment passer de la gestion directe à une régulation accrue. Ce programme sera animé par une excellente équipe enseignante qui est profondément enracinée à Sciences Po et qui s'appuiera sur des recherches faites à l'Institut. Elle comprend des enseignants venus de l'université, mais aussi des praticiens qui ont accepté de se joindre à ce projet. Ce programme devant s'autofinancer, il aura des frais de scolarité importants, équivalents à ceux de la LSE et un peu moins élevés que ceux de Columbia, soit 20 000 euros par an. Mais des bourses seront disponibles pour les étudiants. Le ministère des Affaires étrangères en particulier a mis à disposition toute une série de programmes de bourses pour les candidats, dont le programme Eiffel. Le MPA accueillera un petit nombre d'étudiants, une trentaine pour la première année, ce qui aura des conséquences positives sur la nature de la pédagogie qui sera mise en œuvre dans le cadre de ce programme et sur la qualité de l'accueil qui sera fait à ces étudiants. L'objectif du MPA est la constitution d'un réseau mondial de jeunes décideurs de haut niveau.

Le MPA de Sciences Po aura plusieurs caractéristiques communes à tous les MPA. C'est le premier programme français qui s'inscrive véritablement dans le cadre fixé des MPA. C'est un programme qui sera mis en œuvre dans une institution universitaire de recherche et d'enseignement. Il allie l'approche académique et l'approche professionnelle, ce qui est particulièrement important. Enfin, il développe une approche originale qui est celle des MPA à travers des études de cas comparées, des stages et des projets concrets de *consulting* dans lesquels les étudiants devront s'investir sous la responsabilité de leurs enseignants. Si ce programme s'inscrit dans le cadre général international des MPA, il n'en est pas moins doté d'une identité très forte, qui s'exprime notamment à travers cinq éléments qui ont été âprement discutés dans le groupe de pilotage qui a conçu le programme du MPA. L'enseignement de l'économie et des statistiques se trouve généralement au cœur des MPA. Sciences Po a décidé de lui accorder une importance forte, mais de ne pas en faire l'instrument unique d'approche de l'action publique et d'analyse de la décision publique. Deuxième caractéristique propre, l'approche managériale et la conduite du changement sont au cœur du projet du MPA de Sciences Po, mais elles seront enseignées dans une dimension critique forte utilisant les différentes sciences sociales, dans un contexte international avec le développement d'études de cas comparatistes. Le troisième élément d'identité propre de ce MPA est le rôle de l'enseignement du droit. Sciences Po estime que pour former des décideurs publics et privés, il est extrêmement important qu'ils puissent être confrontés à deux grands enjeux : celui de la judiciarisation de la décision et de ses effets et celui de la régulation juridique croissante de l'espace public et privé. Ce sont des éléments extrêmement rares dans les MPA. La quatrième caractéristique propre est que ce programme, bien qu'il ne soit pas un programme d'études européennes, attachera une grande importance à la dimension européenne des politiques publiques et aux spécificités que l'Europe apporte en matière d'action publique. Cet aspect est important et on ne le trouve ni à la LSE ni à Columbia. Enfin, ce programme s'adressant à des étudiants venant du monde entier, il prétend atteindre une dimension globale en termes de formation aux affaires publiques avec une approche comparatiste. L'objectif est de montrer que l'action publique et les politiques publiques sont aujourd'hui très fortement impactées par la mondialisation, que ce soit au niveau local ou dans la reprise de l'analyse que l'on peut faire des politiques publiques au niveau mondial.

Le MPA de Sciences Po s'appuie sur une plate-forme internationale unique en son genre. Il n'y a pas d'autre MPA offrant aujourd'hui ce triple partenariat et cette possibilité de double diplôme. Cette plate-forme va se développer autour d'une notion que Sciences Po souhaite approfondir, qui est celle de *Global Public Policy*. Il est prévu de faire deux choses autour de cette notion : d'abord de développer une *task force* composée des corps enseignants de ces trois établissements pour réfléchir, approfondir et produire une conceptualisation de la notion de *Global Public Policy*. Il est par ailleurs prévu de former un réseau international d'écoles de gouvernement et d'affaires publiques qui sont aujourd'hui engagées dans la réflexion sur la notion de *Global Public Policy*. Sciences Po envisage de

regrouper autour de cette plate-forme les universités de Pékin, Tokyo et São Paulo pour élargir la réflexion et ne pas se cantonner au monde développé. En ce qui concerne l'équipe dirigeante du MPA, Marina Kundu, qui dirigeait jusqu'à présent le 1^{er} cycle de Sciences Po, prendra la direction exécutive du programme. Le professeur Yves Surel, qui enseigne à l'IEP de Grenoble, assure la direction académique du programme.

b) Questions et observations

Patrice-Michel LANGLUME pense que la création de ce programme s'inscrit bien dans la culture et l'histoire de Sciences Po. C'est dans cet esprit que le Conseil a donné son accord pour la création de ce programme il y a plus d'un an. Il comprend qu'une partie des cours soit en anglais, à la fois parce qu'il est indispensable que ces futurs dirigeants maîtrisent parfaitement l'anglais et parce que ce programme a été créé en partenariat avec Columbia et la LSE. Mais il a été surpris de constater que tous les cours obligatoires de 1^{ère} année seront en anglais, tout comme la plupart des cours de spécialisation de 2^{ème} année. Il pense qu'il est regrettable que Sciences Po ne donne pas au français une place au moins égale à l'anglais dans ses cours obligatoires de 1^{ère} année et dans ses cours de spécialisation. Il est surpris parce que la brochure indique que des bourses seront proposées par le ministère des Affaires étrangères et que les étudiants candidats à une bourse devront rédiger une lettre de motivation en français. Il pense qu'une partie des jeunes professionnels qui viendront dans ce programme seront des futurs dirigeants de pays francophones. Ils auront à être demain dans le monde des promoteurs de la langue française. Il est donc regrettable que l'enseignement soit en anglais, alors que Sciences Po a une responsabilité en ce qui concerne la promotion de la langue française. Patrice-Michel Langlumé indique qu'il s'est rendu récemment à une journée portes ouvertes de l'école de commerce de Poitiers et qu'il a été surpris de constater que toute la signalisation de l'école était en anglais. Il s'étonne également de ce que la brochure d'information sur le MPA de Sciences Po ne soit pas à la fois en français et en anglais.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI est très heureuse de voir ce programme se mettre en place. Il partage cependant la préoccupation de Monsieur Langlumé. Il pense qu'il faudrait mener une réflexion sur la langue française au sein de ce genre de filières. Il rappelle qu'au dernier Conseil, le directeur avait insisté sur la nécessité d'avoir un socle français pour les enseignements du master.

Michel PEBEREAU souhaite faire une réflexion qui lui paraît importante, particulièrement au cas où Sciences Po voudrait attirer des jeunes professionnels se destinant à des fonctions de responsabilité dans des pays comme la Chine. Il pense que dans le programme économique du MPA, présenté à la page 5 de la brochure, l'analyse du marché de l'entreprise, avec les éléments de création de valeur et de régulation, n'est pas suffisamment établie. Le programme insiste sur les politiques publiques, ce qui est normal, mais il manque l'analyse de l'entreprise comme élément de création de richesses et du marché comme élément fondamental de régulation.

Richard DESCOINGS répond qu'il est en effet important que les jeunes professionnels qui seront formés ici aient une vision très précise de la façon dont les entreprises qui sont sur le marché voient l'action publique. En ce qui concerne le français, Sciences Po se situe pour ce programme sur un marché étranger. Les français sont très peu concernés. Il est important de développer l'anglais pour ne pas se priver d'un certain nombre de candidats comme c'est le cas dans le MBA, qui est bilingue et n'est donc pas accessible aux étrangers ne maîtrisant pas le français. Mais il est d'accord sur le fait qu'il serait étrange que des étudiants étrangers passent plusieurs semestres en France sans développer ou acquérir une certaine maîtrise du français, ne serait-ce que parce que ce sera un plus sur le marché de l'emploi. Le français ne sera pas un critère de recrutement des candidats, mais il serait bon d'offrir à ces étudiants une formation ou un approfondissement en français. Il ne s'agit pas forcément de recruter des francophones, mais de profiter du passage de ces étudiants à Sciences Po pour étendre la présence du français.

Michel PEBEREAU pense que c'est la bonne voie. D'après l'expérience qu'il a comme recruteur, si on met la connaissance du français comme une condition d'entrée, on se privera de bons éléments. En revanche, une fois ces étudiants admis dans le programme du MPA en anglais, le fait de leur offrir la possibilité d'apprendre le français devrait susciter leur intérêt.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 octobre 2004.

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

V. Echange d'informations sur des questions diverses.

Patrice-Michel LANGLUME demande où en est le projet de 1^{er} cycle euro-méditerranéen à Menton.

Richard DESCOINGS répond que le président René Rémond et lui-même rencontreront le président de la région PACA à la mi-décembre pour discuter des aspects financiers et du soutien de la région. D'après ce qu'il sait, la région est prête à soutenir l'investissement sur l'immeuble. La question est celle du type de financement du fonctionnement de ce 1^{er} cycle. Un déjeuner est également prévu d'ici Noël avec Monsieur Estrosi, président du Conseil général des Alpes Maritimes, pour discuter du financement. Le directeur a bon espoir de pouvoir présenter un budget d'opérations au tournant de l'année civile et un projet de lancement pour la rentrée universitaire 2005.

Elise DUFOURNIER indique que l'UNEF se félicite de la tenue prochaine d'une réunion de formation des élus pour préparer l'examen du budget. Cela répond à une demande exprimée depuis longtemps par les élus étudiants qui souhaitent pouvoir comprendre les budgets de Sciences Po, les arbitrages budgétaires déterminant les politiques de l'IEP. Cela permettra un meilleur travail dans les Conseils et les groupes de travail. L'UNEF voit là un pas vers une plus grande transparence et une plus grande démocratisation de l'IEP.

Bogumil BARANOWSKI a une question sur l'obtention du diplôme de Sciences Po. Etudiant étranger, il souhaite savoir pourquoi il faut attendre quelques mois pour recevoir le diplôme et pourquoi il faut se présenter personnellement devant l'administration pour le récupérer. Cela est compliqué pour les étudiants internationaux qui rentrent chez eux juste après les résultats des épreuves du diplôme. C'est également un problème pour ceux qui cherchent un travail ou qui veulent entrer dans une autre école à l'étranger. Il demande s'il serait possible de remettre le diplôme plus vite.

Richard DESCOINGS est d'accord. La direction est en train de travailler sur l'émission automatique du diplôme au moment des sessions de diplôme.

Virginie BATTU souhaite revenir sur la question de l'information sur Sciences Po auprès des lycéens. L'Institut a fait des démarches auprès des lycées. Mais il est surprenant que Sciences Po n'ait pas été présent au salon de l'Education, où il pourrait toucher de nombreux lycéens et étudiants.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po y était présent à travers une réunion d'information qui a réuni 150 candidats à l'entrée du 1^{er} cycle et du master de Sciences Po. Mais Sciences Po n'y a pas tenu de stand, à la fois parce que cela aurait été particulièrement coûteux et parce que l'Institut a une longue expérience de ce salon. La réunion avec 150 à 250 candidats est beaucoup plus efficace et moins coûteuse en temps et en argent qu'un stand à côté d'institutions qui sont souvent très différentes de Sciences Po.

Jean-Baptiste DABEZIES souhaite attirer l'attention de la direction sur la question de l'emprunt d'ouvrages en bibliothèque. Il est conscient des difficultés liées au nombre de lecteurs, mais certains étudiants regrettent la limitation trop stricte et la différence, qui peut certes se comprendre, entre les étudiants du master simple et ceux du master de recherche, qui ont le droit d'emprunter plus de livres.

Laurent BIGORGNE répond que cette question sera étudiée.

La séance est levée à 10 heures 25.